

La réforme territoriale a-t-elle transféré certaines compétences des départements vers les régions ?

Après la création de métropoles et l'adoption d'une nouvelle carte des régions, le Parlement débat du dernier volet de la loi NOTRe : la **refonte des compétences** des régions et des départements.

L'objectif est clairement établi : renforcer la **région**, mais aussi affaiblir petit à petit les **départements**. Leur assemblée politique, autrefois "conseil général" et désormais "conseil départemental" était d'ailleurs initialement amenée à disparaître d'ici 2020.

